

N° 1959 /AIRP

Abidjan, le

27 OCT. 2023

## NOTE D'INFORMATION

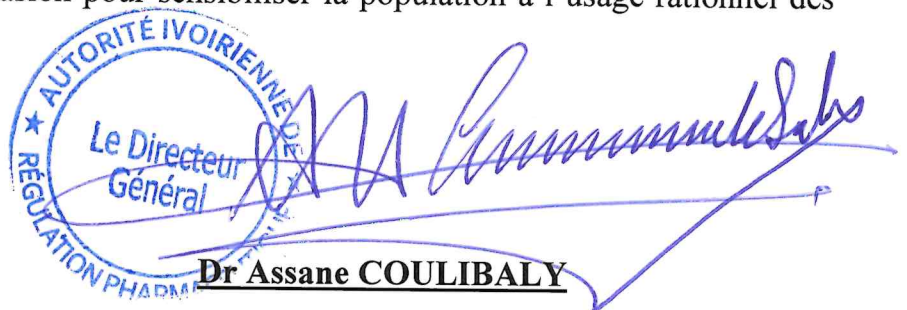
### A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE ET DU GRAND PUBLIC

La présente note fait suite à l'alerte relayée par l'ANSM France (Agence Nationale de Sécurité du Médicament), relativement aux risques d'effets secondaires graves de type Infarctus du myocarde (crise cardiaque) et/ou Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC), liés à l'utilisation des médicaments vasoconstricteurs dans le traitement du rhume et des états grippaux.

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique rappelle que ces effets secondaires sont déjà connus et doivent être mentionnés sur les articles de conditionnement de ces médicaments dont l'usage n'est pas formellement interdit.

Une réévaluation du rapport bénéfice/risque des vasoconstricteurs est conduite présentement par l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) dont les résultats seront publiés incessamment. Toutefois, l'AIRP en appelle à la vigilance des professionnels de la santé, lors de la prescription et la dispensation de ces médicaments, notamment par la prise en compte des antécédents médicaux des patients avant la délivrance de cette classe de médicaments.

L'AIRP saisit également cette occasion pour sensibiliser la population à l'usage rationnel des médicaments.

  
Le Directeur  
Général  
**Dr Assane COULIBALY**

**Ampliations :**

- Ordre des Médecins
- Ordre des sage-femmes
- Ordre des Chirurgiens-Dentistes
- CNOP
- UNPPCI
- CILAD
- CNLC
- OSC